

VIDEO TRANSCRIPT

The European Family Office Report 2025 HSBC Private Banking & Campden Wealth

Mai Trinh

Directrice de HSBC Private Banking France
et du Marché France
HSBC Private Banking France

Introduction

Pour la 2^e année consécutive, HSBC Global Private Banking, en collaboration avec l'Institut Campden, a publié un rapport sur les Single Family Office (SFO) en Europe. Ce rapport a été établi à la suite d'un sondage réalisé auprès d'une centaine de Single Family Office Européens. En moyenne, les familles représentées par ces Single Family Office ont un patrimoine global de l'ordre de 1.8 milliard de dollars incluant leur activité professionnelle, et leur SFO gère en moyenne un montant d'actifs sous gestion de 1.4 milliard de dollars.

Stratégies d'investissement

En matière d'investissement, le rapport souligne ces dernières années une allocation croissante en Private Markets. Les investissements non cotés représentent dorénavant 24% en moyenne du portefeuille, une part presque aussi équivalente à celles des investissements cotés. Au sein des investissements non cotés, 45% sont investis en participations non cotées direct et 33% au travers de fonds de Private Equity (PE) et de fonds de fonds.

En termes de stratégie d'investissement non cotés, les stratégies prédominantes sont des stratégies Growth, Buy Out, Venture, Infrastructure et Private Credit. Les Family Office considèrent que le PE et le venture constituent le meilleur investissement long terme en matière de couple rendement/risque, même si les retours récents ont été décevants et la liquidité réduite.

Secteurs d'investissement

Concernant les secteurs privilégiés pour les investissements non cotés, figurent évidemment l'Intelligence Artificielle, la robotique, la transformation digitale et le secteur de la santé.

En matière d'investissement alternatif figurent l'immobilier. L'immobilier constitue une classe d'actifs dominante pour les SFO en Europe, elle représente à peu près 15% en moyenne de l'allocation d'actifs et 74% des SFO ont des investissements immobiliers en direct, essentiellement en immobilier résidentiel plutôt qu'en bureaux et en commerces.

En termes de performance, 30% des SFO s'attendent à une rentabilité supérieure à 10% pour l'année 2024 grâce aux marchés financiers. Tandis que les investissements immobiliers, le venture capital et les fonds de PE risquent d'être en deçà des rendements attendus.

Investissement responsable

La majorité des SFO adhère à l'investissement responsable sans pour autant accepter des performances financières moindres. 70% des SFO appliquent les principes ESG dans le cadre de leur process de sélection. L'investissement responsable devrait représenter environ 40% des AuM en 2025. Donc Les SFO en Europe souhaitent augmenter cette part d'investissement ESG.

Les thèmes privilégiés en matière d'investissement responsable sont l'énergie renouvelable, les investissements en faveur du climat, les solutions pour réduire les déchets et la pollution, et la santé.

La principale motivation de l'investissement responsable est de démontrer que la richesse familiale peut être investie tout en ayant des effets et des résultats positifs en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance.

Gouvernance et transmission

En matière de structure de gouvernance, le rapport constate que la 1ère génération de Family Office (FO) avait une structure de gouvernance plutôt légère. Le comité d'investissements est l'organe principal, puisque 64% des SFO ont mis en place effectivement un comité d'investissement, souvent composé de professionnels de l'investissement, souvent non familiaux. La documentation mise en place a principalement pour objectif d'établir la stratégie d'investissement.

En revanche, les missions et les vocations du SFO, ainsi que les organes de gouvernance familial, ne sont souvent pas formalisés. A titre d'illustration, seuls 44% des SFO ont établi de façon formelle leur missions et 60% des SFO en Europe n'ont pas de conseil de famille.

La planification successorale est un élément crucial pour préserver la gouvernance du patrimoine familial. Pourtant 47% seulement des SFO ont établi un plan de succession et ont préparé les futurs leaders à leurs prochains engagements et implications dans la gestion de la richesse familiale.

Même sans formalisation de la gouvernance et de la succession, 68% des familles participantes soulignent que leur FO est indispensable et efficace pour le transfert du



patrimoine familial d'une génération à une autre. Et 70% des participants estiment que leur FO est efficace pour éviter les conflits entre les membres familiaux.

Conclusion

Le rapport 2024 met en lumière la stratégie et les défis des FO en Europe, même si la communauté des SFO est hétérogène en matière de taille, de mode opératoire, de moyens, de vocations, cette analyse permet d'établir des benchmarks utiles à tous les FO pour s'évaluer, se mesurer par rapport à ses pairs.

Retrouvez tous les détails et insights de cette étude sur notre site internet HSBC Private Bank France et pour discuter de vos enjeux spécifiques, nos experts HSBC sont à votre disposition.

Merci et à très bientôt.

Contacts Experts

Mai Trinh
Directrice de HSBC Private Banking France
et Responsable du Marché France
HSBC Private Banking France
Email : mai.trinh@hsbc.fr

Note à l'attention du lecteur du présent document.

Cette vidéo est publiée par HSBC Private Banking France, établissement en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., à titre d'information uniquement et ne revêt aucun caractère contractuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels. En outre, ces informations sont uniquement destinées aux ressortissants de pays où leur utilisation n'est pas contraire aux lois ou réglementations locales en vigueur. Il relève de la responsabilité de chaque investisseur de se conformer aux lois ou réglementations locales qui lui sont applicables. Si vous avez des questions concernant les informations figurant dans le présent document, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur privilégié ou, le cas échéant, à prendre avis auprès de vos conseils habituels.

La teneur du présent document repose sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables mais non contrôlées de manière indépendante. Bien que ces informations aient été préparées de bonne foi, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur exhaustivité, n'est ou ne sera faite et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par HSBC Private Banking France ou le Groupe HSBC ou par aucun de leurs dirigeants, employés ou salariés respectifs. Les informations sont communiquées, les opinions sont formulées et les estimations sont faites sur la base de nos connaissances au moment de la publication du présent document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires.

Avant d'investir dans un Organisme de Placement Collectif (OPC) de droit français ou étranger ou dans un support en unité de compte adossé à un OPC de droit français ou étranger pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'investisseur (DIC) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles sur demande ou sur ainsi que pour les contrats d'assurance-vie et / ou de capitalisation de la Notice d'Information / des conditions générales et des conditions additionnelles applicables aux clients de la succursale française de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les supports considérés correspondent à votre expérience, à vos connaissances, à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs, et doivent être analysées avec prudence. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent s'acquitter, des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, la valeur de rachat des contrats d'assurance rachetables et des bons ou contrats de capitalisation à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte composées d'actifs immobiliers imposables doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 toutes les données à caractère personnel sont collectées, traitées et conservées conformément à la Charte de Protection des Données Personnelles accessible sur le site : <http://www.hsbc.lu/>

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'une des informations de cette Charte de Protection des Données Personnelles, veuillez adresser vos questions, commentaires et demandes à votre interlocuteur habituel ou à <http://www.hsbc.lu/> ou à notre Délégué à la Protection des Données qui peut être contacté à l'adresse suivante : HSBC Continental Europe - Délégué à la protection des données - 38 avenue Kléber, 75116 PARIS, France ou dataprotection@hsbc.fr.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à la réglementation applicable, tout consommateur dispose de la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition à démarchage téléphonique : www.bloctel.gouv.fr. Il est interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles.



L'activité de banque privée peut être exercée dans le monde entier par différentes entités juridiques du Groupe HSBC conformément aux exigences réglementaires locales. Les produits et les services décrits dans ce document peuvent être proposés par différentes sociétés du Groupe HSBC. Certains produits ou services ne sont cependant pas disponibles dans certaines zones géographiques. Par ailleurs, certaines agences HSBC interviennent en tant que points d'entrée de HSBC Private Banking France mais ne sont pas autorisées à présenter ou vendre des produits et des services, ou encore à offrir des conseils à la clientèle privée. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Une liste complète des entités de banque privée est disponible sur notre site Internet, <https://www.hsbc.lu/en-gb/private-banking>.

© Copyright.HSBC Private Banking France. TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission expresse et écrite de HSBC Private Banking France, 38 avenue Kléber – 75116 Paris – France.

HSBC Private Banking France - Adresse de l'établissement : 38 avenue Kléber – 75116 Paris (France) - Tél +33 (0) 1 49 52 20 00 - SIREN 911 971 083 RCS Paris TVA intracommunautaire : FR34911971083 HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. Société anonyme de droit luxembourgeois. Capital social : 160.000.000 euros - Numéro d'immatriculation RCS Luxembourg : B52461 - Siège social : 18 Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg.

Banque et intermédiaire en assurances immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 2011CM008 (www.orias.fr). Site internet : <https://www.hsbc.lu/en-gb/private-banking>

HSBC Private Banking France est la succursale de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. en France. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. est agréée en tant qu'établissement de crédit et soumise au contrôle prudentiel de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (CSSF) et est autorisée à exercer ses activités en France à la fois sur la base de la libre prestation de services et par l'intermédiaire de sa succursale. En plus d'être principalement supervisée par la CSSF au Luxembourg, HSBC Private Banking France est également soumise à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

*Créer un monde d'opportunités. HSBC Private Banking France, succursale de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. en France.

Adresse : 38 avenue Kléber – 75116 Paris-France-Tél +33 (0) 1 49 52 20 00